

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Alexandra Lemay  
Jacinthe Breault  
Marc Pelletier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier et M<sup>me</sup> Anne-Marie Brochu-Girard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présents.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024**

**2025-0120-002**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, tel que soumis et préparé par le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024**

**2025-0120-003**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, tel que soumis et préparé par le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2025**

**2025-0120-004**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2025, tel que soumis et préparé par le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024**

**2025-0120-005**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024, soit :

56 chèques émis :	197 721,84 \$
141 paiements électroniques (dépôts directs) :	<u>594 804,81 \$</u>
197 paiements :	792 526,65 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Journal des achats et liste des comptes à payer - Factures 2024**

**2025-0120-006**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer (factures 2024), tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 118 060,30 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Journal des achats et liste des comptes à payer au 17 janvier 2025**

**2025-0120-007**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 17 janvier 2025, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 93 126,78 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions;**

Période de questions de 19 h 32 à 19 h 34.

#### **Rapport annuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement - Projets de développement, adoption règlementaire, inventaire des installations septiques et statistiques permis et certificats**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de ces documents.

#### **Rapport trimestriel du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024 - Permis et inspections, valeur des travaux, dossiers d'urbanisme et modification à la réglementation**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de ces documents.

**Rapport URB-01-2025 Re : Adhésion de la technicienne en urbanisme et en environnement à la COMBEQ 2025**

**2025-0120-008**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion 2024 de M<sup>me</sup> Alexandra Ouellet, technicienne en urbanisme et en environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), totalisant la somme de 380 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Renouvellement de mandat 2025-2027 - Membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**2025-0120-009**

Considérant que MM. Denis Gareau, Dave Hardy et Michel Pauzé sont disposés à accepter un autre mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal renouvelle le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme suivants, comme suit :

	Pour un mandat <u>se terminant le</u>
~ M. Denis Gareau	le 31 janvier 2027
~ M. Dave Hardy	le 31 janvier 2027
~ M. Michel Pauzé	le 31 janvier 2027

- 3- Que le conseil municipal profite de l'occasion pour les remercier sincèrement du travail accompli au cours de leur mandat respectif;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacune de ces personnes mentionnées ci-haut.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Demande de modification de l'affectation du secteur des Berges de l'Île Vessot et d'une partie du lot 3 935 862 du cadastre du Québec du schéma d'aménagement et de développement révisé 469-2019 (SADR) de la MRC de Joliette**

**2025-0120-010**

Considérant que plusieurs lots sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul sont situés en zone agricole permanente, que ceux-ci sont aussi situés dans la grande affectation « urbaine proposée » du schéma d'aménagement et de développement révisé 469-2019 (SADR) de la MRC de Joliette compte tenu de leurs particularités (enclavement/développement urbain);

Considérant que les usages des lots susmentionnés sont autorisés dans la grande affectation « Urbaine »;

Considérant la décision rendue le 10 décembre 2024 par la CPTAQ dans le dossier 442 245 ordonnant l'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Saint-Paul, d'une superficie approximative de 25,2 hectares, correspondant aux lots se retrouvant dans les affectations « Urbaine proposée » du schéma d'aménagement et de développement révisé 469-2019 (SADR) de la MRC de Joliette;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal demande à la MRC de Joliette de modifier la carte 70 « Les grandes affectations du territoire » du schéma d'aménagement et de développement révisé 469-2019 (SADR), afin de modifier les deux zones situées en grande affectation « Urbaine proposée » pour « Urbaine »;
- 3- Que le conseil municipal demande à la MRC de Joliette d'inclure cette nouvelle zone urbaine dans le périmètre urbain;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport ENV-01-2025 Re : Octroi de contrat – Noues végétalisées – Paysage gourmand**

**2025-0120-011**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte l'offre de service datée du 18 décembre 2024 et retienne les services de l'entreprise Paysage Gourmand pour effectuer le plan d'aménagement des sept noues ainsi que le réaménagement complet de deux de ces noues végétalisées au montant de 11 593,82 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Paysage Gourmand.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport ENV-02-2025 Re : Octroi de contrat - Milieux humides - Caltha**

**2025-0120-012**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte l'offre de service 2025-MSP1 et retienne les services de la firme Caltha Conseils inc. pour effectuer la caractérisation écologique des milieux humides de l'Île Vessot au montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables;

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la firme Caltha Conseils inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport TP-01-2025 Re : Acquisition d'une déchiqueteuse à branches**

**2025-0120-013**

Considérant que la Municipalité aurait avantage à acquérir une déchiqueteuse à branches pour le Service des travaux publics;

Considérant que cette acquisition permettrait d'exécuter diverses tâches lesquelles auraient été données en sous-traitance habituellement;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Vermeer Canada inc. et autorise l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches modèle Vermeer BC700XL incluant un ensemble supplémentaire de couteaux au coût de 32 750 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que cette dépense soit payée à même les revenus d'exercice à hauteur de 37 654,31 \$, que le solde soit payé et financé par le fonds de roulement et remboursé en trois versements égaux à partir de l'année 2026 allant jusqu'en 2028;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Vermeer Canada inc;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport TP-02-2025 Re : Réfection de la rue Renaud - Processus d'appel d'offres via le SEAO**

**2025-0120-014**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour la réfection de la rue Renaud;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport TP-03-2025 Re : Résultat d'ouverture de soumissions - Coupe de gazon 2025**

**2025-0120-015**

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution portant le n° 2024-1007-414 la Municipalité de Saint-Paul a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis 2024-1007-414, et ce, pour des travaux de coupe de gazon des terrains municipaux;

Considérant la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 16 décembre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public susmentionné;

Considérant que six entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 heures le 16 décembre 2024;

Considérant la recommandation de M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil octroie le contrat aux entreprises suivantes, plus bas soumissionnaires jugés conformes, pour l'exécution des travaux de coupe de gazon des terrains municipaux conformément aux documents d'appels d'offres publiés et aux soumissions déposées, se détaillant ainsi :

<b>Lots</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (Incluant les taxes)</b>
Lot 343	Entretiens Paysagers Lemay	4 024,13 \$
Lot Île Vessot	Entretien 3R S.E.N.C.	5 545,24 \$
Lot Plateaux sportifs	Les Pelouses M. Hénault	10 204,03 \$
Lot Périmètre Urbain	Les Pelouses M. Hénault	68 559,59 \$
<b>TOTAL</b>		<b>88 332,99 \$</b>

- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport COM-01-2025 Re : Mandat - Plan directeur de signalétique et affiche des entrées de ville**

**2025-0120-016**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul a débuté la mise à jour de son plan directeur de signalétique à l'automne 2024;

Considérant qu'il est primordial de terminer le travail commencé en 2024 pour obtenir un plan directeur de signalétique qui guidera les prochaines décisions des années à venir concernant l'affichage sur le territoire de Saint-Paul;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro 24-8515-B de la firme Bélanger dans le cadre de la conception du plan directeur de signalétique (phase 2) pour un montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la firme Bélanger.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport COM-02-2025 Re : Journées et semaines à souligner durant l'année 2025**

**2025-0120-017**

Considérant que les journées et semaines thématiques constituent des moments à privilégier pour sensibiliser la population à des causes d'intérêt public;

Considérant que de nombreuses journées et semaines internationales, nationales et provinciales sont reconnues par des organismes tels que l'ONU, l'UNESCO, ou encore le gouvernement du Québec;

Considérant que l'appui à ces journées et semaines thématiques renforce l'image de la Municipalité comme un acteur dynamique, inclusif et engagé auprès de ses citoyens;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le rapport de l'agente de communication et de la participation citoyenne, portant le numéro COM-02-2025, et s'engage à souligner et soutenir activement, et ce, tout au long de l'année les initiatives liées aux journées et semaines énumérées au rapport de cette dernière;
- 3- Que le conseil municipal autorise l'agente de communication et de la participation citoyenne à promouvoir ces journées et semaines sur les plateformes numériques de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport COM-03-2025 Re : Ajout de fonctionnalités Web**

**2025-0120-018**

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte la proposition n° 1446 de l'entreprise Blanko pour effectuer l'ajout des fonctionnalités « Portail de consultation et participation citoyenne » et « Compte citoyen sécurisé et alertes & notifications citoyennes » à notre site Internet au montant de 3 250 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Corinne Beauchamp, chargée de projets pour la firme Blanko.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport COM-04-2025 Re : Adoption de la Politique de budget participatif 2025 (projet pilote) et formation du comité d'analyse des projets**

**2025-0120-019**

Considérant que cette politique a pour objectif d'établir les modalités concernant tout le processus du projet de budget participatif 2025 réalisé et mis en place par la Municipalité;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu de la Politique de budget participatif 2025 (projet pilote);
- 3- Que le texte de cette politique constitue l'original de cette politique en vigueur à compter du 20 janvier 2025;
- 4- Qu'un comité d'analyse des projets encadre le processus et la sélection des projets finalistes et qu'il soit constitué de :
  - Deux conseillers municipaux;
  - Un membre de la direction générale;
  - Un membre de la direction du Service des travaux publics;
  - L'agente de communication et de la participation citoyenne.
- 5- Qu'une séance d'information publique soit tenue le 6 février 2025 à 18 h 30 à la mairie de Saint-Paul pour présenter la politique et répondre aux questions des citoyennes et citoyens intéressés.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport LO-01-2025 Re : Entretien réfrigérateur - Centre communautaire**

**2025-0120-020**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le conseil accepte la recommandation contenue au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture portant le numéro LO-01-2025 et autorise l'entretien et la réparation du joint d'étanchéité du réfrigérateur au Centre communautaire pour la somme de 1 353 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport LO-02-2025 Re : Embauche du personnel - Folies blanches 2025**

**2025-0120-021**

Considérant que l'activité des Folies blanches aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 janvier 2025;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport LO-02-2025 et procède à l'embauche du personnel nécessaire au bon déroulement de l'événement;
- 3- Que le conseil municipal prenne note que les conditions salariales seront celles prévues dans la Politique des conditions de travail des employés salariés non réguliers et saisonniers de la Municipalité de Saint-Paul;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Départ temporaire de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, 19 h 41**

M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, conseillère, indique avoir un intérêt dans le prochain point de l'ordre du jour en précisant que M. Francis Middleton est un membre de sa famille. Elle se retire de la salle pour ne pas participer ni entendre les délibérations sur le document soumis ci-après.

M<sup>me</sup> Breault quitte la table du conseil à 19 h 41.

### **Rapport LO-03-2025 Re : Formations RCR et premiers soins 2025**

**2025-0120-022**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la coordonnatrice aux loisirs et aux événements, portant le numéro LO-03-2025, et se montre d'accord sur la proposition d'offrir des cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de premiers soins;
- 2- Que le conseil municipal mandate Formation Francis Middleton pour la tenue des cours de RCR et de premiers soins (Volets A et B) pour la somme d'environ 1 875 \$, plus les taxes applicables, selon le nombre d'inscriptions;

- 3- Que le conseil municipal prenne note que le volet A (RCR citoyen) est offert gratuitement à la population pauloise;
- 4- Que, de plus, le conseil municipal mandate L'ABCDEs soins d'urgence pour la tenue des cours de RCR et de premiers soins (Volet C) au personnel du camp de jour pour la somme d'environ 1 057 \$ plus les taxes applicables, selon le nombre d'animateurs présents;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Retour de Mme Jacinthe Breault à 19 h 43**

M<sup>me</sup> Jacinthe Breault reprend place à la table du conseil à 19 h 43.

### **Rapport LO-04-2025 Re : Demande de l'école La Passerelle - Festival hivernal**

**2025-0120-023**

Considérant la demande de prêt d'équipement de la directrice de l'école primaire La Passerelle, M<sup>me</sup> Mélanie Grenier, à l'occasion d'un festival hivernal le jeudi 27 février 2025 dans les deux pavillons de l'école primaire;

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le prêt d'équipement tel que décrit au rapport de la directrice des loisirs et de la culture, portant le n° LO-04-2025;
- 3- Que le conseil municipal prenne note que le matériel sera récupéré le jour même de l'événement par des employés municipaux et qu'en cas d'intempérie, l'activité sera reportée et une autre journée sera convenue entre la directrice du Service des loisirs et de la culture et la direction de l'école primaire;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Mélanie Grenier, directrice de l'école primaire La Passerelle.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport LO-05-2025 Re : Facturation du CPA Les Étoiles d'Argent - Saison 2024-2025**

**2025-0120-024**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 580 \$ au Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent, représentant la facturation à l'organisme pour la saison 2024-2025 de 14 participants de Saint-Paul;

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport LO-06-2025 Re : Subvention MRC de Joliette - Activités hivernales**

**2025-0120-025**

Considérant le dépôt et l'acceptation du projet auprès de la MRC de Joliette dans le cadre de son programme de subvention pour la mise en place d'activités hivernales pour l'année 2025;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte la proposition n° EST-491 de l'entreprise Cellule Créative au montant de 16 550 \$ plus les taxes applicables pour l'illumination du sentier du Boisée Paulois et autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que, de plus, le conseil municipal accepte la proposition de l'Académie Para'S'Cool inc. au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables pour la location d'équipement sportif hivernal;
- 4- Qu'enfin, le conseil municipal autorise l'achat d'équipement supplémentaire pour venir bonifier la flotte de prêt d'équipement offert aux citoyens, et cela, pour une somme estimée à 830 \$ incluant les taxes applicables;
- 5- Que le conseil municipal prenne note qu'un montant de 20 000 \$ a été octroyé par la MRC pour la réalisation de ce projet;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport CU-01-2025 Re : Partenariat avec le Musée d'art de Joliette**

**2025-0120-026**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul est soucieuse d'élargir son offre culturelle à ses citoyennes et citoyens;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu de l'offre de services datée du 17 septembre 2024 du Musée d'art de Joliette au montant global de 4 702 \$ incluant les taxes applicables et ainsi autorise la signature par M<sup>me</sup> Geneviève Tremblay, coordonnatrice de la vie culturelle, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Rapport CU-02-2025 Re : Soutien financier au Centre culturel Desjardins**

**2025-0120-027**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte de supporter financièrement le Centre culturel Desjardins pour l'année 2025;
- 2- Qu'ainsi, le conseil municipal autorise le versement de la somme de 10 000 \$ à titre de soutien financier;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Rapport CU-03-2025 Re : Mardis d'Août 2025 - Choix des artistes**

**2025-0120-028**

Considérant que le conseil municipal souhaite la tenue de quatre spectacles plein air durant le mois d'août;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport CU-03-2024 de la coordonnatrice à la vie culturelle et autorise, dans le cadre des festivités du 25<sup>e</sup> des Mardis d'août, les besoins financiers estimés à 40 000 \$ nécessaires à cette fin;
- 3- Qu'ainsi, le conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation des fournisseurs requis et aux dépenses suivantes :
  - Publipostage;
  - Publicité;
  - Sonorisation, éclairage, scène;
  - Cachets des artistes et droits de la SOCAN;
  - Permis divers;
  - Mobilier et équipement pour événements;
  - Salaires (employés des travaux publics et employés à temps partiel);

- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Facturation des quotes-parts 2025 de la MRC de Joliette**

**2025-0120-029**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le paiement des quotes-parts 2025 totalisant la somme de 967 006,82 \$ à la MRC de Joliette, comme suit :

Date	N° facture	Montant
2025-01-01	202500001	49 720,47 \$
2025-02-01	202500002	49 720,47 \$
2025-03-01	202500003	234 901,06 \$
2025-04-01	202500004	49 720,47 \$
2025-05-01	202500005	49 720,47 \$
2025-06-01	202500006	49 720,47 \$
2025-07-01	202500007	234 901,06 \$
2025-08-01	202500008	49 720,47 \$
2025-09-01	202500009	49 720,47 \$
2025-10-01	202500010	49 720,47 \$
2025-11-01	202500011	49 720,47 \$
2025-12-01	202500012	49 720,47 \$
<b>Montant total</b>		<b>967 006,82 \$</b>

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Nancy Fortier, directrice et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Rapport RH-01-2025 Re : Formation du personnel**

**2025-0120-030**

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport RH-01-2025 et autorise la direction générale et la direction générale adjointe à mettre en place une procédure qui facilitera le processus décisionnel pour l'inscription aux formations, congrès ou cours durant l'année;
- 2- Que le conseil municipal autorise la direction générale à utiliser une somme de 5 000 \$ pour la formation des employés réguliers de la Municipalité;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport RH-02-2025 Re : Remplacement de Mme Lucie Granger - Embauche temporaire d'une préposée au comptoir de prêt**

**2025-0120-031**

Considérant que M<sup>me</sup> Lucie Granger prendra un congé personnel, tel que demandé et accepté lors de son embauche, et sera donc absente de son poste pour la période du 25 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2025 inclusivement;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture portant le numéro RH-02-2025 concernant l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Monique Basque, bénévole expérimentée, à titre de préposée au comptoir de prêt pour une durée de 5 semaines, soit pour un montant total de 93,5 heures incluant une période de formation;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Monique Basque.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport RH-03-2025 Re : Ouverture de poste - Préposé à la Bibliothèque Fernande-Richard**

**2025-0120-032**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, portant le numéro RH-03-2025;
- 2- Que le conseil municipal accepte également :
  - La description de tâches du poste de préposé(e) à la bibliothèque - comptoir de prêts;
  - L'offre d'emploi à paraître sur notre site Internet et autres réseaux et sites pertinents;
  - L'ouverture du poste de préposé(e) à la bibliothèque - comptoir de prêts pour une entrée en fonction au début du mois de mars 2025;
- 3- Que le comité chargé de la sélection soit composé des personnes suivantes :
  - M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier;
  - M<sup>me</sup> Anne-Marie Brochu-Girard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
  - M<sup>me</sup> Marianne Gamache, directrice du Service des loisirs et de la culture;
  - M<sup>me</sup> Geneviève Tremblay, coordonnatrice à la vie culturelle.

- 4- Que le Comité de sélection procède à l'analyse des candidatures reçues et fasse une recommandation au conseil municipal dans les meilleurs délais possibles;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Association forestière de Lanaudière - Renouvellement de l'adhésion 2025**

**2025-0120-033**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 150 \$, taxes incluses, à l'Association forestière de Lanaudière, représentant l'adhésion 2025;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Rapport d'activités 2023-2024 de l'Organisme de bassins versants L'Assomption (CARA) - Renouvellement de l'adhésion 2025**

**2025-0120-034**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 200 \$ plus les taxes applicables à l'Organisme de bassins versants L'Assomption (CARA), représentant la cotisation annuelle à l'organisme;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Karine Loranger, directrice générale de l'Organisme de bassins versants L'Assomption (CARA).

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Lettre de M<sup>me</sup> Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec Re : Budget 2025 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous**

**2025-0120-035**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le conseil municipal accepte le budget 2025 au 29 novembre 2024 de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous, présentant un budget de 1 134 \$;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement 564-2017, règlement concernant les animaux - Article 13-A - Infraction du 13 juin 2024 - Dossier 19339-5**

**2025-0120-036**

Sur la proposition de M. Marc Pelletier, il est résolu:

- 1- Que le conseil municipal autorise le représentant du Carrefour Canin de Lanaudière à signer les constats d'infractions pour le dossier 19339-5 en rapport avec l'article 13 a) du règlement n° 564-2017 et ses amendements qui stipule ce qui suit :

Article 13 a) :

Être le gardien d'un chien qui aboie ou hurle et que ces aboiements ou hurlements sont susceptibles de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage.

Article 16.1 :

Cette infraction entraîne une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction et s'il s'agit d'une récidive, l'amende minimale est de 500 \$ et l'amende maximale de 2 000 \$.

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à :
  - M<sup>me</sup> Diana Aubert, personne chargée de l'application du règlement pour Le Carrefour canin de Lanaudière;
  - Cour municipale commune de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions.**

Période de questions de 19 h 45 à 19 h 51.

Fin de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 à 19 h 52.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Miguel C. Rousseau*

M. Alain Bellemare  
Maire

M. Miguel C. Rousseau  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

---

M. Alain Bellemare  
Maire

**ANNEXE** au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025.

**Certificats de crédits disponibles:**

<b><u>Résolutions</u></b>	<b><u>Certificats</u></b>
2025-0120-008	2025-000087
2025-0120-011	2025-000132
2025-0120-012	2025-000088
2025-0120-013	2025-000089
2025-0120-014	2025-000090
2025-0120-015	2025-000091
2025-0120-016	2025-000092
2025-0120-018	2025-000093
2025-0120-020	2025-000094
2025-0120-022	2025-000095
2025-0120-024	2025-000096
2025-0120-025	2025-000097
2025-0120-026	2025-000098
2025-0120-027	2025-000099
2025-0120-028	2025-000007
2025-0120-029	2025-000100
2025-0120-030	2025-000101
2025-0120-032	2025-000102
2025-0120-033	2025-000103
2025-0120-034	2025-000104

(Signé)

*Miguel C. Rousseau*

---

M. Miguel C. Rousseau  
Directeur général et greffier-trésorier